

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

2021 - 50 OUVERTURE D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21
Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires absents :

Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 11 juin 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération n°2019-60 du Comité Syndical du 19 décembre 2019,

Considérant que le SYDELA peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans.

Considérant que le Comité a créé un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet de 2 ans pour un poste de chargé de mission ACTEE.

Considérant que la personne recrutée sur ce poste a annoncé son intention de quitter le SYDELA au bout d'un an et 3 mois de contrat.

Considérant que le besoin est toujours présent, la participation du SYDELA au programme ACTEE n'étant pas arrivée à son terme, notamment du fait du retard pris par la crise sanitaire actuelle, il est donc nécessaire d'ouvrir à nouveau un emploi non permanent sur ce poste.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement d'un chargé de mission ACTEE en tant que Technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) au sein du service Transition Energétique pour une durée d'un an.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à ouvrir un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet sur un poste de chargé de missions ACTEE, d'une durée d'un 1 an, sur un grade de technicien principal de 2^{ème} classe**
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

